



## Conseil économique et social

Distr. générale  
21 novembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement social

#### Cinquante-deuxième session

11-21 février 2014

Point 3 a) de l'ordre de jour provisoire\*

**Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous**

### **Déclaration présentée par la Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme, organisation non gouvernementale dotée d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.5/2013/L.2.



## **Déclaration**

### **Promouvoir l'autonomisation des membres de sectes abusés**

Il est important de tenir compte du contexte historique dans lequel nous rencontrons le phénomène des sectes aux XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles. De nombreuses personnes idéalistes ont été recrutées par des sectes ou en ont rejoint, abandonnant leur autonomie, leur esprit critique et leurs capacités à prendre des décisions au profit d'organisations autoritaires. Les sectes sont depuis longtemps connues pour leur tendance à exploiter et à maltraiter leurs membres, entraînant pauvreté, chômage et diminution des capacités de l'individu à assurer son enrichissement personnel.

La Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme a aidé de nombreuses familles ayant souffert des répercussions négatives de ce phénomène. Lorsque l'on se trouve confronté à une communauté très motivée telle qu'une secte, il est important de tenir compte des individus extrêmement doués qui dirigent de telles organisations. La Fédération a découvert que les sectes destructives ciblaient souvent les membres de la société les plus intelligents et accomplis afin d'utiliser leur potentiel pour enrichir la secte et renforcer son pouvoir.

Dans ses travaux, la Fédération assiste les individus, les familles et d'autres organisations dans la gestion des cas où des victimes de groupes nuisibles ont besoin d'aide en raison de l'absence d'une bonne éducation. Ces organisations destructrices privent leurs membres des informations nécessaires à une prise de décision réellement informée. Nous avons observé que les sectes totalitaires privaient également leurs membres des ressources leur permettant d'être des membres véritablement productifs de la société. Le droit à une prise de décision informée requiert que l'individu connaisse ses droits et sache comment les faire valoir. La mission de notre Fédération est de sensibiliser les individus, les autorités publiques et les organisations internationales à la manière dont une personne peut se défendre, elle et sa famille, contre les sectes nuisibles. Nous espérons que la Commission du développement social puisse se joindre à nos efforts.

Les organisations sectaires totalitaires privent et nient systématiquement à leurs membres l'accès aux options que les autres groupes évoluant dans une société libre et démocratique considèrent comme acquises; lorsque des informations sont nécessaires pour prendre des décisions informées, les sectes ne les mettent pas à disposition. Les compétences requises pour un être un membre productif de la société sont intimement liées à une structure sociale garantissant la liberté de conscience. Les environnements antisociaux et physiquement restrictifs sont souvent caractérisés par une mentalité isolationniste qui interfère avec le développement de la maturité nécessaire pour choisir une carrière professionnelle conduisant à un emploi rémunérateur. Afin de réaliser le potentiel complet du développement humain et d'éliminer la pauvreté, il est nécessaire de faire disparaître les environnements restrictifs – que ce soit sur le plan physique ou mental – que les sectes imposent à leurs membres. Il faut également que des agences d'aide financées par l'État prennent en charge les besoins des personnes victimes de ces sectes.

La Fédération recommande que les ressources des gouvernements soient consacrées à la mise en place d'une éducation de qualité. Les publications informatives représentent un bon moyen de sensibiliser les citoyens peu méfiants.

Afin d'être en mesure de choisir un travail décent, il est nécessaire de connaître les options possibles; cependant, les environnements sectaires restrictifs interfèrent avec le libre arbitre et la liberté de choix. Les faits troublants que nous observons depuis longtemps montrent que le quasi-esclavage et les abus sexuels qui ont lieu dans les sectes empêchent les jeunes membres de se réaliser pleinement et de s'intégrer à la société de manière saine. Un accès sans entraves à une éducation et une formation de qualité peut contribuer à aider les personnes victimes de sectes et peut leur donner les moyens de sortir de la pauvreté absolue que leur imposent les sectes. Les sectes ont généralement les ressources nécessaires pour subvenir aux besoins de leurs membres. Toutefois, ces ressources ne profitent pas aux membres de la secte, mais à l'organisation et à ses chefs. Ces organisations sont nombreuses à demander l'exonération fiscale et beaucoup d'entre elles l'obtiennent. Ces organisations sectaires perçoivent des dons de la part de leurs membres et évitent les impôts que le reste de la société paye pour accéder aux services que les agences gouvernementales financées par les impôts mettent à disposition.

Afin de donner la possibilité aux jeunes de sortir de la pauvreté et d'obtenir des emplois valorisants, il faut d'abord mettre en place une éducation de qualité. Il est important que les institutions d'enseignement supérieur jouissent d'une liberté académique et qu'elles évoluent dans une société libre et démocratique. En effet, certains groupes infiltrent ces institutions et sapent ces principes, et les étudiants peuvent se retrouver vulnérables. La Fédération recommande que des informations précises soient données aux étudiants afin de leur permettre de prendre des décisions judicieuses et de faire preuve de discernement. Ce point est particulièrement important lorsque les sectes utilisent des noms d'emprunt ou dissimulent leurs activités dans le but de cacher leurs véritables intentions. Depuis des décennies, on observe que les étudiants qui commencent à fréquenter des sectes subissent des modifications induites de leur personnalité, voient leur parcours scolaire et leur situation financière mis en péril et se détournent de leurs familles, de leurs amis ou de leurs relations. Ils se retrouvent coupés du soutien pouvant les aider lors des décisions importantes. Il serait bon que ces relations soient restaurées; il conviendrait de mettre en place des agences professionnelles d'aide et de service social disposant des ressources appropriées.

La Fédération travaille avec des familles directement touchées par des organisations qui imposent leur volonté et leurs politiques sur des personnes opprimées. Il est important de mettre une aide humanitaire à disposition des personnes qui en ont réellement besoin, et c'est ce que la Fédération cherche à faire. Le réseau de la Commission du développement social est plus développé que celui de n'importe quelle organisation. Elle a également la capacité de répondre aux besoins critiques que les Objectifs du millénaire pour le développement visent à combler. Nous soumettons donc ces préoccupations à la Commission du développement social afin qu'elle les examine et adopte des recommandations si elle le juge nécessaire.

De nombreux membres de sectes véritablement motivés cherchent à améliorer leur vie, mais n'ont pas les outils et les ressources nécessaires pour rebâtir leur avenir. La Commission du développement social peut aider en fournissant des

directives et un soutien. Nous sommes convaincus que les groupes bafouant les lois locales, nationales et internationales devraient être dénoncés et clairement identifiés et les plaintes déposées maintenues. Il conviendrait d'établir un rapport annuel recensant les plaintes enregistrées et les mesures prises.

---